

Dossier de candidature

SÉLECTIONS **SEPTEMBRE
2022**



**CONSEIL
DES JEUNES**
VILLE DE GARCHES

CONSEIL DES JEUNES

VILLE DE GARCHES

SÉLECTIONS

SEPTEMBRE
2022

**Dossier à retourner
avant le 21 octobre 2022 en mairie ou
par mail à cdj@garches.fr**

**Contact
David Rivallant 06.28.54.59.67**

Préambule

Le Conseil des Jeunes est né de la volonté du Conseil Municipal de promouvoir la citoyenneté chez les jeunes et de prendre en compte leurs besoins et envies.

Lieu d'expression, de débats, d'élaboration et de suivi de projets, entre les jeunes et les Elus, ce conseil vise à associer les jeunes collégiens et lycéens à la vie locale tout en développant de nouveaux projets.

Le Conseil des Jeunes sera organisé selon une charte qui engage la Ville et les jeunes conseillers. Elle définit les principes fondamentaux, le rôle, la composition et le fonctionnement du conseil des jeunes Garchois.

Cette charte pourra faire l'objet de modifications, sur demande des jeunes conseillers ou Elus.

La commune est un lieu d'expression de la démocratie, elle est aussi l'école du civisme.

Le Conseil des Jeunes doit permettre aux jeunes représentants des Garchois :

- > d'être écoutés, entendus et consultés,
- > de réfléchir et de s'impliquer dans la vie de la commune,
- > de développer leur esprit d'initiative et leur sens des responsabilités en proposant des idées et en réalisant certains de leurs projets,
- > de développer leur sens critique en tirant un bilan des actions menées.

Le Conseil des Jeunes sera accompagné tout au long de ses travaux par le référent Jeunesse et les Elus en charge de la Jeunesse.



Lettre de motivation

Peux-tu te présenter en quelques lignes :

En quelques lignes, présente-nous tes motivations, tes idées, tes projets pour la ville, ce que tu souhaites améliorer ou créer pour ta commune :

Que représente pour toi le Conseil des Jeunes ?

Charte du Conseil des Jeunes

ARTICLE 1 : Objectif

Le Conseil des Jeunes a pour objectif de donner la parole aux jeunes Garchois âgés de 13 à 17 ans révolus pour leur permettre de participer et d'agir en tant que citoyens au sein de la commune.

ARTICLE 2 : Eligibilité

Pour être éligible, il faut :

- > Être résident dans la commune de Garches
- > Faire acte de candidature librement
- > Fournir une autorisation parentale (*document joint*)

ARTICLE 3 : Composition du Conseil des Jeunes

Le Conseil des Jeunes est composé au maximum de 11 représentants qui élisent 1 référent par commission de travail pour la durée du mandat (une année scolaire).

La répartition des élus du Conseil des Jeunes s'organise de la façon suivante :

- > 50% des Jeunes représentants âgés de 13 à 15 ans
- > 50% des Jeunes représentants âgés de 15 à 17 ans

ARTICLE 4 : Durée et fin du mandat

La durée du mandat est fixée à un an du 1^{er} octobre au 30 septembre (fonctionnement par année scolaire).

Les Jeunes pourront renouveler une seule fois leur candidature.

ARTICLE 5 : Modalités

1. Communication sur la création d'un Conseil des Jeunes au sein de la ville en juillet par l'intermédiaire du site de la ville, accueil de la Mairie, l'Espace Jeunes et le Bulletin Municipal.
2. Dépôt des candidatures sur la période de juillet/août (date limite fixée au 21 octobre), auprès du référent jeunesse en mairie ou par e-mail : cdj@garches.fr.
3. Sélection des candidats par un jury composé d'élus et de responsables associatifs.

4. Désignation des candidats retenus pour le Conseil des Jeunes en octobre.
5. Journée d'intégration pour les Jeunes sélectionnés pour siéger au sein du Conseil des Jeunes, en octobre.
6. Première réunion de travail en octobre et préparation au premier Conseil des Jeunes.
7. Fin octobre, premier Conseil des Jeunes en présence de Madame le Maire.

ARTICLE 6 :

Le Conseil des Jeunes est placé sous la responsabilité de Madame le Maire, du Maire-adjoint en charge à la jeunesse, du Conseiller municipal délégué à la jeunesse, du chef de service jeunesse et sports et du référent jeunesse à qui les projets seront soumis pour approbation.

Une fois par an, le Conseil des Jeunes rendra compte de ses travaux au Conseil Municipal.

Le Conseil des Jeunes se réunit en assemblée plénière et en groupes de travail dans les locaux municipaux au moins trois fois par an et en dehors du temps scolaire.

Les conseillers seront répartis par commissions thématiques pour mettre en place les projets qui pourront s'inscrire dans les thèmes suivants :

- > Environnement
- > Economie
- > Sécurité
- > Loisirs
- > Sport
- > Culture
- > Solidarité
- > Santé
- > Etc.

Les Jeunes devront choisir en priorité un groupe de travail afin de limiter le nombre de séances de travail.

Un budget annuel est alloué au Conseil des Jeunes.

ARTICLE 7 :

Les Jeunes doivent avoir une attitude respectueuse les uns envers les autres.

Ils doivent accepter les décisions prises lors des Conseils des Jeunes.

L'assiduité et la ponctualité sont indispensables pour un bon exercice de leur mandat.

L'engagement du jeune dans le Conseil des Jeunes ne doit pas se faire au détriment de sa scolarité.





Fiche de renseignement

(à compléter en majuscules)

Je soussigné(e),

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____ à : _____

Sexe : H F

Scolarisé(e) au collège ou lycée : _____

Demeurant (adresse complète) :

Téléphone du domicile : _____

Téléphone portable du candidat : _____

Téléphone portable du responsable légal : _____

Courriel du candidat : _____

Courriel du responsable légal : _____

MERCI DE JOINDRE IMPÉRATIVEMENT :

- > une pièce d'identité recto/verso
- > un justificatif de domicile de moins de 3 mois



Autorisation parentale (à compléter en majuscules)

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil des Jeunes de la Ville de Garches. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Je soussigné(e),

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Représentant légal de l'enfant :

Nom : _____

Prénom : _____

- > Autorise mon enfant à déposer sa candidature au Conseil des Jeunes pour l'année 2022/2023.
- > Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au Conseil des Jeunes.
- > Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transports de la commune et les transports en commun, pour tout déplacement dans le cadre du Conseil des Jeunes.
- > Autorise mon enfant à être filmé, photographié sans contrepartie financière, seul ou en groupe dans le cadre du Conseil des Jeunes et que son image puisse être diffusée dans les supports de communication tel que presse, plaquette, site de la Ville...
- > Autorise mon enfant à recevoir par voie postale, par mail, par sms les différentes informations relatives au Conseil des Jeunes (invitations, réunions, programmes, rendez-vous, etc.).
- > Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du Conseil des Jeunes et accepter l'organisation et les déplacements que mon enfant devra effectuer.

Fait à : _____ le : _____

Signature du candidat
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du responsable légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)